

- Séance du 18 septembre 2023 -

N° 690/2023

Total des membres	15
En exercice	14
Présents	13
Absents	1
Pouvoir	0
Votants	13

Date de la convocation

11 septembre 2023

Objet de la délibération

Enquête publique - Avis sur la demande d'autorisation déposée par la société « SAS PE des Essards », en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Martizay et Azay-le-Ferron.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-préfecture

le 18 OCT. 2023

et publication ou notification

le 25 SEP. 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit septembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Alain GUÉRIN, maire.

Présents : MM. GUÉRIN Alain, GANGNEUX Michel, Mmes BARBARIN Micheline, BERTRAND Christel, CALOTIE Sylvie, BICHON Emmanuelle, M. DUBOIS Sébastien, Mme DUGUET Angélique, M. MARIN Jean-Louis, Mme AUDAX-HURÉ Lydie, MM. BERRY Mikaël, VACHON Bernard, BOUGON Thierry.

Absent : M. LOIRET Jean-Baptiste.

Madame Sylvie CALOTIE a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu la demande d'autorisation déposée par la société « SAS PE des Essards », en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Martizay et Azay-le-Ferron, faisant l'objet d'une enquête publique du lundi 18 septembre 2023 au mercredi 18 octobre 2023 sur ces deux communes,

Considérant que la commune de Bossay-sur-Claise est située dans le rayon d'affichage des six kilomètres, il est nécessaire que l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du Code de l'environnement, donne son avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de ladite enquête et au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture du registre d'enquête,

après en avoir délibéré, **par 12 voix contre et 1 abstention** :

➤ **émet un avis défavorable** à la demande d'autorisation déposée par la société « SAS PE des Essards » en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Martizay et Azay-le-Ferron.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Alain GUÉRIN.

